


RETRAITE


03

La retraite d'un agent se prépare dès sa nomination en tant que stagiaire. L'augmentation du nombre d'agents dans le département comme le vieillissement de la population territoriale (et les nombreux départs en retraite qui affecteront les collectivités dans les années à venir) imposent une grande rigueur dans le suivi des dossiers de retraite.

Votre contact

RETRAITE

 03 81 99 36 35

 03 81 32 23 94

Annelise DESROCHE

adesroche.retraite@cdg25.org

Nos tarifs

Cette prestation est financée par la cotisation

Notre prestation



Le **CDG 25** assure un relais auprès des collectivités pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Il se charge de la vérification des dossiers constitués par les collectivités locales (CNRACL pour les fonctionnaires travaillant au moins 28 heures hebdomadaires).

Le **CDG 25** assiste les collectivités au quotidien et organise des sessions de formation pour les collectivités. Il assure également une mission d'information multi fonds (CNRACL, IRCANTEC, RAFF) à destination des collectivités et des agents territoriaux.